PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Approuvé

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

3.b Règlement graphique

3. b 3 - Biltzheim

ELABORATION DU P.L.U. Intercommunal
PLUi APPROUVE par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 21 DECEMBRE 2019
Le Président

Décembre 2019

ECHELLE 1/5000

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

recul minimal des constructions

itinéraire piéton à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

habitation existante soumis à prescriptions réglementaires

ELEMENTS NATURELS

au titre de l'art. L 151-23 du code de l'urbanisme

boisements protégés selon prescriptions réglementaires

ELEMENTS DU PATRIMOINE

au titre de l'art. L 151-19 du code de l'urbanisme

calvaire, borne, chapelle, grotte, oratoire, pigeonnier, porche, puits

POUR INFORMATION

installation agricole icpe

installation agricole rsd

pipeline

gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.